



CPP – Adobe Creative Cloud, Adobe Document Cloud et Adobe Substance 3D (2023v1)

Les références au Logiciel On-premise et aux Services On-demand dans les présentes CPP (Conditions Particulières du Produit) portent sur les produits et services d'Adobe Creative Cloud, Adobe Document Cloud et Adobe Substance 3D. Adobe Document Services (API DC) et Adobe Acrobat Sign sont régies par des CPP distinctes.

CONDITIONS D'ACCORD DE LICENCE SPÉCIFIQUES AU PRODUIT POUR LE LOGICIEL ON-PREMISE

1. Accès par plusieurs utilisateurs.

- 1.1 Si un Logiciel On-premise concédé sous licence pour chaque Utilisateur est installé sur un ordinateur accessible par plusieurs Utilisateurs, le nombre total d'Utilisateurs (et non le nombre simultané d'utilisateurs) pouvant accéder au Logiciel On-premise ne doit pas dépasser le nombre associé à la licence indiqué sur le Bon de commande.
- 1.2 Le Client ne doit pas installer le Logiciel On-premise ou y accéder (directement ou par le biais de commandes, de données ou d'instructions) pour des opérations non initiées par un Utilisateur individuel (*par exemple* traitement automatisé du serveur ou automatisation des processus robotisés) à moins d'y avoir été autorisé dans le cadre d'un Bon de Commande.

2. Activation et installation.

- 2.1 **Restrictions liées à l'activation.** Si le Client concède une licence du Logiciel On-premise à chaque Utilisateur, chaque Utilisateur peut activer le Logiciel On-premise sur deux ordinateurs au maximum à la fois, mais l'Utilisateur n'est pas autorisé à utiliser le Logiciel On-premise sur ces deux ordinateurs de manière simultanée.
- 2.2 **Restrictions liées à l'installation.** Si le Client concède sous licence le Logiciel On-premise pour chaque ordinateur, le Client peut installer chaque copie concédée sous licence du Logiciel On-premise sur un seul ordinateur de bureau à la fois.

3. Mises à jour. Le Client accepte de recevoir des mises à jour éventuelles d'Adobe dans le cadre de l'utilisation du Logiciel On-premise par le Client. Sauf s'ils sont configurés par le Client pour empêcher les mises à jour automatiques, certains Logiciels On-premise peuvent télécharger et installer automatiquement des mises à jour sur le système du Client de temps à autre.

4. Utilisation intégrée. Le Client peut (A) intégrer tout logiciel mis à sa disposition par le biais du Logiciel On-premise (y compris les temps d'exécution tels qu'Adobe Runtime, les modules complémentaires et les utilitaires fournis avec le Logiciel On-premise, par exemple dans le cadre d'une application qui est configurée pour fonctionner sur les systèmes d'exploitation Apple iOS ou Google Android™) dans le cadre d'applications de développeur, de documents électroniques ou de contenu ; (B) intégrer et distribuer ce logiciel conformément à un accord écrit distinct ; et (C) permettre l'utilisation de ce logiciel uniquement dans le cadre de cette application, de ce document ou de ce contenu. Aucun autre droit d'intégration n'est concédé de manière expresse ou tacite.

5. Déploiement sérialisé. Les versions du Logiciel On-premise spécifiques au déploiement correspondant au numéro de série peuvent ne pas offrir les mêmes fonctionnalités et capacités que les versions correspondantes du Logiciel

On-premise spécifiques au déploiement de l'utilisateur désigné. Pour plus de clarté, les Clients qui se servent du déploiement basé sur le numéro de série pour les produits et services Creative Cloud n'ont pas accès aux versions du Logiciel On-premise correspondant au déploiement de l'utilisateur désigné postérieures à octobre 2018.

6. **Restrictions du logiciel On-premise.** À moins qu'Adobe ne soit tenue par la législation locale d'obtenir un consentement distinct pour l'installation d'Adobe Genuine Service, le Client reconnaît que l'installation ou les mises à jour du Logiciel On-premise peut entraîner le téléchargement de « **Adobe Genuine Service** », un programme qui vérifie d'abord si le produit dans lequel il est installé est authentique et, séparément, peut également vérifier la présence d'autres logiciels Adobe et, dans l'affirmative, il détecte et identifie s'il existe des copies de logiciels Adobe sans licence (collectivement, « **non authentiques** ») ou qu'Adobe ne prend plus en charge. Le logiciel On-premise et Adobe Genuine Service peuvent collecter et transmettre des informations à Adobe comme décrit sur la page <https://www.adobe.com/genuine.html> ou sur le site Web qui lui succède. Si Adobe détermine qu'un logiciel Adobe n'est pas authentique ou n'est pas pris en charge, Adobe Genuine Service peut afficher des messages au client pour l'informer de la présence d'un logiciel Adobe non authentique ou non pris en charge et des mesures de suivi appropriées. L'utilisation d'un logiciel Adobe non authentique peut entraîner l'inopérabilité partielle ou totale, la suspension ou la résiliation de l'utilisation par le Client du logiciel Adobe non authentique.
7. **Utilisation des Produits et Services en Chine Continentale.** Si le Client a des Utilisateurs en Chine Continentale, ces Utilisateurs sont autorisés à activer et utiliser uniquement les Produits et Services suivants : « **Offre Creative Cloud for Enterprise en Chine** », « **Offre Acrobat for Enterprise en Chine** », et « **Offre Substance 3D Collection en Chine** » (collectivement, « **Offre en Chine** »). Les Utilisateurs en Chine Continentale ne doivent pas accéder ni utiliser de Produits et Services concédés sous licence aux Utilisateurs du Client en dehors de la Chine continentale. Le Client n'est pas autorisé à utiliser l'Offre en Chine, ou l'un quelconque de ses composants, dans tout lieu situé à l'extérieur de la Chine continentale. **Toutes les garanties fournies par Adobe au Client dans le présent Contrat sont nulles pour toute version des Produits et Services activée par les Utilisateurs en Chine Continentale qui n'est pas l'Offre en Chine et toute utilisation de l'Offre en Chine par les Utilisateurs en dehors de la Chine Continentale.**

CONDITIONS D'ACCORD DE LICENCE SPÉCIFIQUES AU PRODUIT POUR LES SERVICES ON-DEMAND

8. **Restrictions de la licence.** Dans le cadre de son utilisation des Services On-demand, le Client ne doit pas :
 - 8.1 faire de la publicité pour tout produit ou service par le biais des Services On-demand ;
 - 8.2 utiliser des méthodes d'exploration de données ou des méthodes de collecte et d'extraction de données similaires y compris le raclage de données pour l'apprentissage-machine ou pour d'autres fins ;
 - 8.3 contourner toute restriction d'accès ou d'utilisation ; ou
 - 8.4 usurper l'identité d'une personne physique ou morale, ou faire de fausses déclarations ou proclamer faussement son affiliation à une personne physique ou morale.
9. **Stockage et conservation.** Adobe stockera le Contenu du Client pendant toute la Durée de la Licence jusqu'à hauteur de la limite de stockage spécifiée dans la console d'administration. Adobe pourra établir des limites de stockage raisonnables, notamment des limites sur la taille des fichiers, l'espace de stockage et d'autres limites techniques. Si le Client dépasse ces limites, Adobe fera des efforts raisonnables pour en informer le Client afin de permettre la transition du Contenu du Client avant sa suppression.
10. **Sécurité.**
 - 10.1 **Certifications de conformité.** Les certifications de conformité des Services On-demand sont disponibles à l'adresse <https://www.adobe.com/trust/compliance/compliance-list.html> ou sur le site Web qui lui succède. Si le Contenu du Client doit être traité ou stocké conformément aux exigences des certifications, normes ou réglementations spécifiques en matière de conformité (« **Mesures de conformité** »), le Client peut utiliser les Services On-demand pour traiter ou stocker ce Contenu du Client uniquement si les Mesures de conformité pertinentes sont répertoriées sur le site Web ci-dessus.

Pour les Mesures de conformité énumérées, les Services On-demand sont disponibles pour aider le Client à respecter ses obligations légales, y compris, mais sans s'y limiter, l'utilisation de prestataires de services. Le Client est seul responsable de (a) vérifier que les Services On-demand répondent à toutes les exigences applicables au Contenu du Client, et (b) respecter toutes les obligations légales applicables au Contenu du Client.

- 10.2 **Centres de données.** Le Client est seul responsable de (a) vérifier que les Services On-demand répondent à toutes les exigences applicables au Contenu du Client (y compris les exigences relatives à l'emplacement du centre de données) et (b) respecter toutes les obligations légales applicables au Contenu du Client.

11. Données Personnelles Sensibles. La restriction applicable aux Données Personnelles Sensibles (*par ex.*, section 6.3(C) des Conditions générales 2020v1) ne s'applique pas au contenu des fichiers que le Client télécharge ou traite avec les Services On-demand de Document Cloud. Dans le cadre de l'utilisation par le Client des Services On-demand de Document Cloud :

- 11.1 le Client est seul responsable du respect de toutes les lois et réglementations applicables en matière de confidentialité régissant le traitement des Données personnelles sensibles. Adobe peut, en tant que votre prestataire de services, fournir certaines fonctionnalités des Services On-demand pour vous aider à vous conformer aux exigences, mais le Client reste responsable de la mise en œuvre d'une fonctionnalité conforme ;
- 11.2 Le Client est seul responsable de la conformité avec la Loi sur la protection de la vie privée des enfants en ligne de 1998 (« COPPA »), le cas échéant, y compris de ne pas recueillir de renseignements auprès d'enfants de moins de treize ans sans avoir obtenu au préalable le consentement de leurs parents ;
- 11.3 le Client ne doit pas collecter, traiter ou stocker des informations de santé protégées, électroniques ou autres, en vertu de la Loi sur la portabilité et la responsabilité de l'assurance maladie (« HIPAA ») et de la Technologie de l'information de santé pour la santé économique et clinique (« HITECH ») ; et
- 11.4 le Client est seul responsable de la conformité avec la Norme de sécurité de l'industrie des cartes de paiement (**PCI DSS**, Payment Card Industry Data Security Standard), le cas échéant. Le PCI DSS interdit d'utiliser les Services On-demand pour stocker des données d'authentification sensibles, y compris le code de vérification de la carte ou la valeur après autorisation, même si ces données sont cryptées. Les termes commençant par une majuscule dans cette section sont définis dans la norme PCI DSS.

12. IA générative. Adobe peut donner accès à des fonctionnalités d'IA générative au Client dans le cadre des Services On-demand.

- 12.1 **Génération de contenu.** Pour utiliser les fonctionnalités d'IA générative, il peut être demandé au Client de saisir ou de télécharger du contenu, comme un fichier audio, un fichier vidéo, un document, une image, un texte ou une combinaison de ces contenus (collectivement, une « Entrée »). L'Entrée sera utilisée par les Services On-demand pour générer une sortie (comme une image, un texte, des effets de texte, une illustration vectorielle, un fichier audio, un fichier vidéo, etc.) qui sera affichée dans les Services On-demand (une « Sortie »). Les Entrées et Sorties sont du Contenu Client (et non des Fichiers de Contenu ou des Fichiers Exemples) et toutes les dispositions régissant le Contenu Client dans le présent Contrat s'appliquent aux Entrées et Sorties. Les fonctionnalités d'IA générative, Entrées et Sorties, doivent être utilisées conformément aux termes du présent Contrat. Adobe se réserve le droit d'activer, de limiter, de désactiver, de suspendre ou de mettre fin au droit du Client d'utiliser ou d'accéder aux fonctionnalités d'IA générative décrites dans le Bon de Commande ou la Documentation, selon les cas.
- 12.2 **Sorties :** Les restrictions décrites dans la section **Error! Reference source not found.** (Restrictions en matière d'AI/ML) des présentes s'appliquent aux Sorties. Les Sorties peuvent ne pas être uniques et d'autres utilisateurs des fonctionnalités d'IA générative pourraient produire la même Sortie ou une Sortie similaire.

INFORMATIONS CONFIDENTIELLES ET CONTENUS ILLICITES

- 13. Informations confidentielles.** Les Informations confidentielles ne comprennent pas les informations qui comprennent un Contenu illicite soumis à une obligation de signalement imposée par la loi (*par ex.*, le matériel d'exploitation des enfants) et toute information fournie dans le cadre d'un tel signalement qui est requise ou autorisée par la loi (*par ex.*, nom d'utilisateur, adresse e-mail, horodatage de téléchargement et adresse IP).
- 14. Contenu illicite.** Si l'Utilisateur télécharge ou stocke le Contenu illicite sur un compte, Adobe peut suspendre les services, supprimer le Contenu illicite et signaler le Contenu illicite et les informations associées (*par ex.*, nom d'utilisateur, adresse électronique, horodatage de téléchargement et adresse IP) comme requis ou autorisé par la loi.

CONDITIONS D'ACCORD DE LICENCE SPÉCIFIQUES AU PRODUIT POUR LE LOGICIEL ON-PREMISE ET LES SERVICES ON-DEMAND

- 15. Renouvellement.** La licence du Client pour les Produits et Services expire au terme de la Durée de la Licence en vigueur. Lors du renouvellement, la licence du Client pour les Produits et Services portera sur la ou les versions des Produits et Services disponibles au moment du renouvellement.
- 16. Administrateurs.** Le Client autorise son ou ses administrateurs à agir en son nom, notamment pour gérer l'accès aux Produits et Services pour les Utilisateurs, pour attribuer à d'autres Utilisateurs un rôle d'administrateur et pour avoir le contrôle sur le contenu et les informations de ses Utilisateurs. Le Client est responsable des actes et omissions de l'administrateur concernant le ou les comptes.
- 17. Contenus générés par les utilisateurs.** Le Logiciel On-premise ou les Services On-demand peuvent contenir du contenu généré par les utilisateurs qui est : (A) inapproprié pour les mineurs ; (B) illégal dans certains pays ; ou (C) inapproprié dans certaines circonstances. Si le Client veut empêcher l'affichage ou l'accès à du contenu généré par les utilisateurs, il devra soit (1) désactiver l'accès aux Services On-demand dans le Creative Cloud Packager, là où cette fonctionnalité est disponible ; ou (2) bloquer l'accès aux Services On-demand via son pare-feu de réseau. Adobe décline toute responsabilité quant aux contenus générés par les utilisateurs disponibles via les Services On-demand ou le Logiciel On-premise.
- 18. Fichiers Exemples.** Le Client ne peut utiliser les Fichiers Exemples qu'aux fins pour lesquelles ils ont été prévus. « **Fichiers Exemples** » désigne les fichiers de contenu audio, visuel, vidéo, ou autres fournis par Adobe destinés à une utilisation pour des didacticiels, des démonstrations et autres fins d'essai, qui peuvent être identifiés comme des fichiers exemples. Le Client ne peut pas distribuer des Fichiers Exemples d'une quelconque façon qui permette à un tiers d'utiliser, télécharger, extraire les Fichiers Exemples ou d'y accéder en tant que fichiers autonomes et le Client ne saurait prétendre à aucun droit sur les Fichiers Exemples.
- 19. Fichiers de Contenu.** L'expression « **Fichiers de Contenu** » désigne les actifs Adobe fournis dans le cadre du Logiciel On-premise ou des Services On-demand.
 - 19.1 Licence.** Sauf indication contraire de la Documentation ou de licences spécifiques, sous réserve des Conditions générales (y compris la disposition « Conditions de la licence » et d'autres restrictions énoncées dans les Conditions générales), Adobe accorde par les présentes au Client une licence non exclusive, ne pouvant pas donner lieu à l'octroi d'une sous-licence ni à un transfert, d'utiliser les Fichiers de contenu pour créer des fichiers à l'usage du Client dans lesquels les Fichiers de contenu sont intégrés (« **Utilisation finale** »). Le Client peut modifier les Fichiers de Contenu avant qu'ils ne soient intégrés dans l'Utilisation finale. Le Client peut reproduire et distribuer les Fichiers de Contenu uniquement dans le cadre de son Utilisation finale, mais ne peut toutefois en aucun cas distribuer les Fichiers de Contenu de manière autonome en dehors de l'Utilisation finale.
 - 19.2 Réserves et Réclamations.** Adobe ne garantit pas l'exactitude des Fichiers de Contenu, y compris les titres, descriptions, mots-clés ou autres métadonnées associés. Si le Client a effectivement connaissance, ou si le Client ou Adobe estime raisonnablement, qu'un Fichier de Contenu peut faire l'objet d'une Réclamation de tiers, alors Adobe peut demander au Client de cesser toute utilisation de

ce Fichier de Contenu, et le Client doit se conformer aux instructions d'Adobe rapidement. Le Client tiendra Adobe hors de cause, assurera la défense à la demande d'Adobe et paiera, aux frais du Client, toute Réclamation de tiers à l'encontre d'Adobe découlant de, ou relative à, l'Utilisation finale du Client en violation des conditions du présent Contrat.

19.3 **Actifs d'Adobe Stock.** Sauf autorisation expresse contraire des [CPP d'Adobe Stock](#), les Fichiers de Contenu qui sont également des actifs d'Adobe Stock sont soumis aux conditions supplémentaires suivantes :

- (A) Il est interdit au Client : (1) utiliser tout actif d'Adobe Stock d'une manière qu'une personne raisonnable pourrait considérer comme peu flatteuse, immorale ou controversée ; ou (2) intégrer tout actif d'Adobe Stock dans des marchandises ou des fichiers modèles destinés à la vente ou à la distribution, à moins que l'Utilisation finale ne soit une œuvre de l'esprit originale ;
- (B) Le Client ne doit pas intégrer un actif d'Adobe Stock fourni avec une licence « standard » dans une Utilisation finale qui est imprimée ou consultée plus de 500 000 fois (à l'exclusion des affichages Web et mobiles) ; et
- (C) Adobe peut imposer des limitations techniques au téléchargement, à l'exportation ou au partage des actifs d'Adobe Stock qui sont fournis avec une licence « limitée », y compris la limitation de l'utilisation des actifs d'Adobe Stock au sein des Produits et Services Adobe autorisés, et le Client ne doit pas tenter de contourner ces limitations techniques.

20. **Logiciel de polices de caractères.** Si le Logiciel On-premise comprend un logiciel de polices (à l'exception des polices disponibles régies par la section 34 (Service de polices Adobe), puis cette section 20 (Logiciel de polices) s'applique.

- 20.1 Le Client peut fournir des polices de caractères utilisées pour un fichier particulier à une imprimante commerciale ou à un autre bureau de services, et le bureau de services peut utiliser ces polices de caractères pour traiter ce fichier, à condition que le bureau de services dispose d'une licence valide pour utiliser ce logiciel de polices particulier.
- 20.2 Le Client peut intégrer des copies du logiciel de polices à ses documents électroniques dans le but de les imprimer et de les consulter. Aucun autre droit d'intégration n'est concédé de manière expresse ou implicite au titre de la présente licence.
- 20.3 Par exception à ce qui précède, les polices répertoriées sur le site http://www.adobe.com/go/restricted_fonts sont incluses avec le Logiciel On-premise uniquement à des fins d'exploitation du Logiciel On-premise. Pour plus de clarté, les polices répertoriées ne sont pas autorisées en vertu des présentes conditions. Le Client ne peut copier, déplacer, activer, utiliser ou permettre à un quelconque outil de gestion de polices de copier, déplacer, activer ou utiliser les polices répertoriées dans ou avec toute application logicielle, tout programme ou tout fichier autre que le Logiciel.
- 20.4 Certaines polices distribuées par Adobe avec le Logiciel On-premise peuvent être des polices open source. L'utilisation par le Client de ces polices open source sera régie par les conditions de licence applicables disponibles à l'adresse http://www.adobe.com/go/font_licensing.

21. **Notifications tierces.** Les auteurs et concédants de licence de certaines normes publiques et de codes mis à la disposition du public (le « **Contenu tiers** ») exigent la communication de certaines notifications aux utilisateurs finaux du Logiciel On-premise (*par ex.* notifications relatives à la fonctionnalité d'importation et d'exportation AVC) et aux Services On-demand. Ces notifications tierces figurent à la page <http://www.adobe.com/go/thirdparty> (ou une nouvelle URL de cette page). L'intégration de ces notifications tierces ne limite pas les obligations d'Adobe envers le Client quant au Contenu tiers intégré dans le Logiciel On-premise et les Services On-demand.

- 22. Activité liée au compte.** Chaque Utilisateur dispose d'un compte associé à son identifiant de connexion. La responsabilité du Client est engagée pour toutes les activités qui se déroulent par l'intermédiaire du ou des comptes d'un Utilisateur.
- 23. Modification.** Adobe se réserve le droit d'ajouter, de modifier, de mettre à jour ou d'interrompre des fonctionnalités ou des capacités du Logiciel On-premise ou des Services On-demand. Adobe entreprendra des efforts raisonnables pour informer le Client de toute (a) interruption, ou (b) modification ou mise à jour qui, à la discrétion raisonnable d'Adobe, est préjudiciable ou entraîne une diminution de valeur pour le Client. En cas d'interruption de tout Service On-demand, Adobe pourrait accorder au Client un remboursement au prorata des frais prépayés ou assurera un service similaire.
- 24. Transferts de licences des Utilisateurs.** Le Client peut déployer des Produits et des Services concédés sous licence pour chaque Utilisateur uniquement au moyen d'un identifiant de connexion et d'un mot de passe uniques. Le Client ne peut pas autoriser le partage du même identifiant de connexion par plusieurs Utilisateurs, ni déployer les Produits et les Services dans un modèle de licence partagée ou un déploiement de licence similaire (en ce compris notamment le déploiement d'une licence flottante, d'utilisateur générique, louée ou par équipe). Le Client peut transférer la licence d'un Utilisateur à un autre Utilisateur sans que cela soit considéré comme un déploiement supplémentaire, sous réserve des exigences d'élaboration de rapports pouvant être stipulées dans un Bon de commande, et à condition que le Client désinstalle le Produit et le Service de l'ordinateur de cet Utilisateur, et que le nouvel Utilisateur se définisse ensuite un nouvel identifiant et un nouveau mot de passe.
- 25. Préversion ou Version Bêta.**
- 25.1 Adobe peut fournir un accès au Logiciel On-premise ou aux Services On-demand, ou à une fonctionnalité du Logiciel On-premise ou des Services On-demand, sous forme de préversion gratuite, d'accès anticipé ou de version bêta (la « **Version bêta** »). Une Version bêta ne représente pas le produit final et peut contenir des bogues. Adobe peut choisir de ne pas publier de version commerciale de la version bêta.
- 25.2 Adobe fournit la version bêta « EN L'ÉTAT ». Adobe, ses sociétés affiliées et les fournisseurs tiers réfutent toute garantie et ne font aucune déclaration ou garantie de quelque nature que ce soit, expresse, tacite ou légale, y compris les déclarations ou garanties de qualité marchande, d'adéquation à un usage spécifique, de propriété, d'absence de contrefaçon ou d'exactitude. Les garanties spécifiées dans le Contrat ou d'autres sections des présentes CPP ne s'appliquent pas à la version bêta. Adobe décline en outre toute garantie que (A) la version bêta répondra aux attentes ou aux exigences du Client ou sera constamment disponible, de manière ininterrompue, dans les délais, sécurisée ou exempte d'erreurs ; (B) les résultats obtenus par l'utilisation de la version bêta seront efficaces, exacts ou fiables ; ou (C) toutes les erreurs ou les défauts de la version bêta seront corrigés. Adobe décline toute responsabilité de quelque nature que ce soit découlant de l'utilisation de la version bêta par le Client. Le Client doit rapidement cesser d'utiliser la version bêta et détruire toutes les copies de la version bêta si Adobe en fait la demande. Adobe peut développer, modifier, améliorer, prendre en charge, personnaliser et exploiter ses produits et services en fonction de l'utilisation des versions bêta par le Client, le cas échéant.
- 26. Restriction sur les AI/ML.** Le Client n'utilisera pas, et ne permettra pas à des tiers d'utiliser les Produits et Services (ou tout contenu, toute donnée, sortie ou autre information reçue ou dérivée des Produits et Services) pour créer, former, tester ou améliorer, directement ou indirectement, des algorithmes d'apprentissage machine ou des systèmes d'intelligence artificielle, y compris des architectures, modèles ou pondérations.

CONDITIONS D'ACCORD DE LICENCE SPÉCIFIQUES AU PRODUIT POUR ADOBE CREATIVE CLOUD

- 27. Version gratuite.** Adobe peut fournir, sans frais supplémentaires, un accès aux logiciels ou services technologiques d'Adobe hébergés par ou pour le compte d'Adobe et fournis au Client en tant qu'instance partagée (la « **Version gratuite** »). À sa discrétion, le Client peut utiliser la Version gratuite, sous réserve des conditions du présent Contrat, des [CPP](#) applicables et de toutes conditions de validation supplémentaires. Nonobstant ce qui précède,

la Version Gratuite sera fournie au Client « EN L'ÉTAT » sans garantie et n'est pas considérée comme une Technologie Indemnisée.

- 28. Moteur de rendu After Effects.** Le Client peut installer un nombre illimité de moteurs de rendu sur les ordinateurs de son intranet si une version complète du logiciel Adobe After Effects est installée sur au moins un ordinateur de son intranet. Le terme « **moteur de rendu** » désigne une portion installable du logiciel On-premise qui permet le rendu des projets After Effects, mais ne comprend pas l'interface utilisateur complète After Effects.
- 29. Adobe Runtime.** Si le Logiciel On-premise de Creative Cloud comprend Adobe AIR, Adobe Flash Player ou des portions du Logiciel On-premise intégrées dans une présentation, des informations ou des supports créés et générés à l'aide du Logiciel On-premise (chacun constituant un « **Adobe Runtime** »), les distributions du fichier résultant ou de l'application de développeur sur un appareil autre qu'un PC peut imposer au Client d'acquérir des licences et d'acquitter des redevances supplémentaires, sous la seule responsabilité du Client.
- 30. Adobe Media Encoder.** Le Client ne peut installer Adobe Media Encoder (« **AME** ») sur un ordinateur au sein de son intranet que pour les projets de codage, décodage ou transcodage créés par les instances détentrices de la licence du Logiciel On-premise exécutés sur d'autres ordinateurs au sein de son intranet, à condition que le nombre d'installations d'AME ne dépasse pas le nombre de licences acquises pour le Logiciel On-premise. Le Client ne peut pas se servir de la mise en place susmentionnée d'AME pour offrir, utiliser, ou permettre l'utilisation d'AME (A) avec un logiciel autre que le Logiciel On-premise ; (B) dans le cadre d'un service hébergé ; (C) pour le compte d'un tiers ; (D) dans le cadre d'un bureau de services ; ou (E) pour des opérations non initiées par un Utilisateur individuel, si ce n'est que le Client peut automatiser l'opération de lancement du processus de codage, décodage et transcodage de projets qui ont recours à AME au sein de son intranet.
- 31. Services de collaboration.** Si le Client est invité par une autre personne ou organisation qui utilise des produits et services Adobe en vertu d'un accord distinct avec Adobe (« **Titulaire de compte tiers** ») à partager ou modifier le Contenu du Client dans un document, un espace, une bibliothèque, une toile ou un autre environnement de collaboration contrôlé par le Titulaire de compte tiers- (chacun étant un « **Espace de collaboration** »), le Client reconnaît et accepte que le Titulaire de compte tiers est seul responsable de la mise en œuvre des paramètres, y compris les paramètres de commentaire, de modification, d'accès, de publication et de propriété, pour tout le contenu, y compris le Contenu du Client, dans l'Espace de collaboration. Le Titulaire de compte tiers pourra restreindre ou résilier l'accès du Client à l'Espace de collaboration à tout moment. Si le Client ne souhaite pas que le Titulaire de compte tiers contrôle le Contenu du Client, il ne doit pas Partager ou modifier le Contenu du Client dans un Espace de collaboration et doit conserver des copies de sauvegarde du Contenu du Client. Adobe n'assume aucune responsabilité en cas de perte, d'utilisation ou d'utilisation abusive du Contenu du Client dans un Espace de collaboration. Le Client reconnaît et accepte que (A) Adobe ne sera pas partie à un litige entre le Client et un Titulaire de compte tiers, (B) le Client ne cherchera pas à faire d'Adobe une partie à un tel litige et (C) Adobe n'aura aucune responsabilité ou obligation envers le Client ou un Titulaire de compte tiers pour tout contenu, y compris le Contenu du Client, faisant l'objet d'un tel litige. « **Partager** » signifie envoyer par courriel, poster, transmettre, diffuser, télécharger ou mettre autrement le Contenu du Client à la disposition d'un Titulaire de Compte Tiers ou d'un autre tiers par l'utilisation des Services On-demand par le Client.
- 32. Adobe Express et Adobe Spark.**
- 32.1 Services tiers.** Adobe Express et Adobe Spark peuvent inclure des fonctionnalités permettant au Client de rechercher du contenu auprès de services tiers indépendants depuis les interfaces utilisateur d'Adobe Express et Adobe Spark et d'importer ce contenu directement dans les Projets du Client (définis ci-dessous). Adobe Express et Adobe Spark vous donnent accès à ces services tiers pour votre commodité uniquement. Certains services ou contenus tiers ne peuvent être offerts qu'à des fins d'utilisation personnelle et non commerciale. Pour de plus amples informations, veuillez consulter [Image Use Rights \(droits sur l'utilisation d'images\)](#). Toutes les autres conditions prévues dans les Conditions générales concernant l'utilisation de prestataires tiers s'appliquent.

- 32.2 **Renseignements personnels des visiteurs ; responsabilités du Client.** Lorsque le Client a la possibilité d'utiliser des services tiers (*par ex.*, Google Analytics) pour recueillir des renseignements personnels auprès des visiteurs des Projets du Client, Adobe n'est pas impliquée dans la collecte de ces renseignements personnels et n'a pas de visibilité sur ou dans les données que ces services peuvent recueillir. Comme entre Adobe et le Client, ce dernier est seul responsable de tous les renseignements personnels qu'il peut recueillir auprès des visiteurs des Projets du Client lorsqu'ils consultent, accèdent ou utilisent des Projets du Client. Les « **Projets du client** » désignent les projets que le Client crée en utilisant Adobe Express et Adobe Spark, comme des vidéos, des pages Web et des visuels. Le Client est tenu de se conformer à toutes les lois sur la confidentialité et la sécurité des données applicables à tous les renseignements personnels des Visiteurs des Projets du client, et les obligations d'indemnisation du Client en vertu de l'Accord s'appliqueront en cas d'infraction à celles-ci.

33. Frame.io

- 33.1 **Accès.** L'accès aux Services On-demand de Frame.io peut être obtenu à l'aide d'identifiants ou de coordonnées de connexion différents de ceux utilisés pour les Services On-demand et les Services Gérés.
- 33.2 **Données Personnelles Sensibles.** La restriction applicable aux Données Personnelles Sensibles (*par ex.*, section 6.3(C) des Conditions Générales 2020v1) ne s'applique pas à l'utilisation par le Client des Services On-demand de Frame.io. Dans le cadre de l'utilisation par le Client des Services On-demand de Frame.io, le Client peut fournir des Données Personnelles Sensibles aux Services On-demand de Frame.io dans le Contenu du Client chargé sur les Services On-demand de Frame.io (par opposition aux informations fournies à des fins de création de compte) ; à condition, toutefois, que :
- (A) le Client a obtenu tous les consentements nécessaires pour ce faire ;
 - (B) la fourniture de ces données à caractère personnel sensibles ne soumette pas Adobe ou toute société Affiliée d'Adobe aux exigences de la loi Gramm-Leach-Bliley de 1999 ou de la Loi sur la portabilité et la responsabilité de l'assurance maladie de 1996 (« HIPAA ») ; et
 - (C) le Client ne fournisse en aucun cas des Données Personnelles Sensibles qui constituent des informations de santé protégées en vertu de la loi HIPAA. Sauf pour l'achat des Services On-demand de Frame.io, le Client n'indiquera aucun numéro de carte de crédit ni aucune donnée d'authentification dans le Contenu du Client.
- 33.3 **Externalisation et Accès par des Tiers.** Le Client peut permettre à une personne ou organisation tierce (le « Tiers ») d'exploiter, utiliser ou accéder aux Services On-demand de Frame.io en lien avec l'utilisation des Services On-demand de Frame.io par le Client en vue de partager le Contenu du Client avec ce Tiers. Si le Client autorise un tel accès, le Client est seul responsable de la mise en œuvre des paramètres, y compris les paramètres de commentaire, de modification, d'accès, de publication et de propriété, pour tout le contenu, y compris le Contenu du Client. Si le Client ne veut pas que le Tiers modifie, commente ou s'implique dans le Contenu du Client, le Client ne partagera pas le Contenu du Client avec ce Tiers ou veillera à ce que les paramètres d'autorisation soient adaptés de manière appropriée aux droits que le Client accorde audit Tiers.

CONDITIONS D'ACCORD DE LICENCE SPÉCIFIQUES AU PRODUIT POUR ADOBE CREATIVE CLOUD ET ADOBE SUBSTANCE 3D

34. Service de polices Adobe.

- 34.1 **Publication assistée par ordinateur.**
- (A) Le Client pourra utiliser les Polices qui ont été synchronisées avec l'Ordinateur du Client afin de concevoir et élaborer les Documents du Client. Le Client pourra intégrer et diffuser les Polices dans ses Documents, afin que, lorsque d'autres visualisent, impriment ou manipulent les

Documents du Client, ils voient le contenu du Client s'afficher avec les Polices d'ordinateur conformément à ce que désirait le Client ; et

- (B) Le Client ne pourra intégrer que les caractères (c.-à-d., un sous-ensemble) des Polices qui sont nécessaires pour afficher, imprimer et visualiser le Document du Client.

34.2 **Publication de site Web.** Le Client pourra utiliser des Polices Web pour concevoir et développer les Sites du Client et créer un Projet de site Web à cette fin. Le Client pourra faire référence à un lien vers le Projet de site Web ou l'encoder dans un concept de Site du Client afin que les visiteurs du Site du Client voient le contenu affiché avec les Polices Web comme prévu.

34.3 **Obligations, limitations, restrictions et utilisations interdites des polices sous licence.**

- (A) **Accès permanent aux Polices sous licence.** L'accès permanent aux Polices sous licence peut nécessiter une connexion Internet récurrente afin de mettre à disposition, activer ou synchroniser les Polices sous licence, ou d'autoriser, renouveler ou valider l'accès du Client aux Polices sous licence. Dans certains cas, les Polices sous licence que le Client intègre dans les Documents du Client ou les sites du Client (collectivement, les « **Médias** ») ne seront visibles par le Client et par les tiers qui ont accès aux Médias ou peuvent les visualiser qu'aussi longtemps que le Client reste abonné sans interruption (et qu'il s'acquitte du paiement de tous les frais d'abonnement, s'il y a lieu).
- (B) **Utilisations interdites des Polices sous licence.** Il est expressément interdit au Client de :
 - (1) permettre une communication externe des Polices sous licence à partir des Médias du Client, ou diffuser en tout ou en partie, les Polices sous licence de façon autonome ou d'une manière susceptible de permettre à une autre personne d'utiliser les Polices sous licence ;
 - (2) ajouter des fonctionnalités ou changer, altérer, adapter, traduire, convertir, modifier, créer ou fabriquer, ou faire fabriquer, des œuvres dérivées, en tout ou en partie, des Polices sous licence ;
 - (3) tenter de recopier, transférer ou supprimer des Polices sous licence d'un Projet Web ou des lieux ou dossiers de l'Ordinateur du Client où Adobe a installé ces Polices, ou tenter d'accéder ou d'utiliser les Polices sous licence autrement qu'en s'inscrivant directement aux Services On-demand en utilisant les moyens qu'Adobe met à disposition à ces fins ;
 - (4) se servir d'un projet Web en liaison avec tout contenu publié que le Client crée pour ses propres clients, ou en liaison avec tout autre contenu publié autre que le Site du Client ;
 - (5) utiliser les Polices sous licence, en tout ou en partie, dans la plateforme d'un revendeur sans autorisation écrite d'Adobe ;
 - (6) faire un rendu, fabriquer ou récupérer des symboles, en tout ou en partie, pour les utiliser comme système de composition ou police ; et
 - (7) héberger des Polices Web pour ses propres clients ou pour leur revendre les Polices sous licence.

Les utilisations interdites mentionnées ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer à certains composants inclus dans les Polices d'ordinateur qui sont diffusées sous licence open source.

34.4 **Définitions.**

- (A) « **Document(s) du Client** » désigne toute forme de document numérique, commercial ou non, diffusé au public ou non, qui utilise les Polices d'ordinateur, intégrées ou non, à des fins d'impression, de visualisation ou d'affichage par toute personne accédant aux Documents du Client.
- (B) « **Site(s) du Client** » désigne les sites Web, les pages Web, ou le contenu de page Web que le

Client conçoit, développe ou crée, qui est publié, et qui intègre, a accès et affiche publiquement des Polices Web.

- (C) « **Polices d'ordinateur** » signifie les polices ou familles de police qu'Adobe met à disposition du Client via les Services On-demand pour synchronisation avec l'Ordinateur du Client uniquement à des fins de publication assistée par ordinateur (*c.-à-d.*, pour créer les Documents du Client).
- (D) « **Polices sous licence** » désigne les Polices d'ordinateur et les Polices Web qu'Adobe met à la disposition des Clients via les Services On-demand.
- (E) « **Plateforme Revendeur** » s'entend de tout service qui permet à ses clients de choisir des polices pour ses sites Web ou d'autres produits fournis par ses soins en leur nom (*p. ex.*, plateformes de blogs, profils de réseaux sociaux, etc.).
- (F) « **Polices Web** » désigne les polices ou familles de polices qu'Adobe met à disposition du Client à travers les Services On-demand que le Client peut utiliser pour créer un Site du Client.
- (G) « **Projet Web** » signifie tout progiciel créé par le Client via les Services On-demand qui comprend les paramètres préférés du Client, ses choix de polices sous licence, de formats, de feuilles de style et autres codes de logiciels, ainsi que tout code qui définit et identifie chaque Police sous licence.

34.5 **Police Client Creative Cloud.**

- (A) Concernant toute police ou tout fichier de polices que le Client télécharge et soumet dans les Services On-demand (la « **Police Client Creative Cloud** »), le Client (A) conserve tous les droits sur les Polices Client non modifiées ; (B) reconnaît que permettre l'affichage de toute Police Client sur via les Services On-demand peut nécessiter de la part d'Adobe d'utiliser la Technologie Adobe, y compris sa propre technologie d'optimisation des polices, et qu'Adobe conservera tous les droits relatifs à cette Technologie Adobe ; et (C) reconnaît que si Adobe est informée par une source digne de foi que ce Client ne détient pas de droits suffisants sur une Police Client Creative Cloud, Adobe pourra supprimer cette Police Client du compte du Client et du Contenu du Client qui l'utilise. Le Client reconnaît que si Adobe supprime les Polices Client Creative Cloud du compte du Client, des Services On-demand ou du Contenu du Client qui utilise les Polices Client Creative Cloud, l'affichage du Contenu du Client pourrait changer, et Adobe ne saurait être tenue responsable quant à sa suppression. Les Polices Client Creative Cloud sont considérées comme Contenu du Client en vertu du Contrat.
- (B) Nonobstant l'effet de la résiliation ou de l'expiration du présent Contrat tel que décrit dans les Conditions générales, l'accès du Client aux Polices Client Creative Cloud stockées dans les Services On-demand pourra prendre fin immédiatement à la résiliation ou à l'expiration du Contrat.

CONDITIONS D'ACCORD DE LICENCE SPÉCIFIQUES AU PRODUIT POUR ADOBE DOCUMENT CLOUD

- 35. Certificats numériques.** Le Logiciel On-premise ou les Services On-demand peuvent comprendre une technologie qui permet aux Clients d'appliquer des signatures numériques à des documents en format PDF via l'utilisation de certificats numériques. Le Client ne peut pas accéder, tenter d'accéder, contourner, contrôler, désactiver, modifier, enlever, utiliser ou diffuser ces certificats ou d'autres clés de cryptage correspondantes, et ce à n'importe quelle fin. Le Client s'en remettra à son propre conseiller juridique et à ses décisions quant à l'utilisation des signatures électroniques dans un pays particulier ou pour un usage particulier.
- 36. Adobe Acrobat Sign.** Les Logiciels On-premise et les Services On-demand concédés sous licence en vertu des présentes Conditions Particulières du Produit (CPP) n'incluent aucun droit, aucune fonctionnalité ou capacité Adobe Acrobat Sign. L'accès aux droits Acrobat Sign nécessite l'achat d'offres Acrobat Sign, qui sont régies par des conditions distinctes.

CONDITIONS DE LICENCE SPÉCIFIQUES AU PRODUIT POUR LES ACTIFS D'ADOBE SUBSTANCE 3D ET LE TOOLKIT D'AUTOMATISATION DE SUBSTANCE 3D

37. Définitions.

- 37.1 « **Œuvre de grande envergure** » désigne une nouvelle œuvre de l'esprit qui intègre des Actifs de Substance 3D non modifiés.
- 37.2 « **Œuvre modifiée** » désigne une nouvelle œuvre de l'esprit créée, au moins en partie, par modification d'Actifs de Substance 3D.
- 37.3 « **Actifs de Substance 3D** » désigne les actifs de Substance 3D (y compris, mais sans s'y limiter, les matériaux, textures, modèles, lumières, atlas et autocollants) qui sont mis à la disposition des Clients sur la page Web des Actifs de Substance 3D (ou Actifs 3D), Substance Launcher, le Bureau Creative Cloud ou tout autre actif appartenant à Adobe lorsque ces actifs sont clairement identifiés comme des Actifs de Substance 3D ou des Actifs 3D.

38. Toolkit d'automatisation de Substance 3D. Afin de lever toute ambiguïté, les conditions du présent Contrat s'appliquent à l'utilisation par le Client du Toolkit d'automatisation de Substance 3D.

39. Propriété. Adobe et ses concédants de licence conservent tous les droits, titres et intérêts sur les Actifs de Substance 3D. Les Actifs de Substance 3D sont réputés être une Technologie Adobe. Le Client conserve tous les droits, titres et intérêts sur les Œuvres de grande envergure et les Œuvres modifiées, sous réserve des droits de propriété intellectuelle sous-jacents d'Adobe dans les Actifs de Substance 3D.

40. Licence pour les Actifs de Substance 3D. Sous réserve des restrictions du présent Contrat, Adobe octroie au Client une licence non exclusive, limitée, révocable, non transférable et ne pouvant pas donner lieu à l'octroi d'une sous-licence (sauf stipulation contraire dans la section 40.4), mondiale et perpétuelle pour :

- 40.1 utiliser, reproduire, archiver et modifier le ou les Actifs de Substance 3D à des fins professionnelles internes uniquement ;
- 40.2 créer des œuvres dérivées basées sur les Actifs de Substance 3D uniquement sous la forme d'une Œuvre modifiée ou d'une Œuvre de grande envergure ;
- 40.3 reproduire, afficher publiquement, exécuter publiquement et distribuer les Actifs de Substance 3D uniquement tels que modifiés en une Œuvre modifiée ou intégrés dans une Œuvre de grande envergure ; et
- 40.4 concéder en sous-licence les droits de la ou des Œuvres modifiées ou Œuvres de grande envergure.

41. Utilisation des Actifs de Substance 3D en Chine. Le Client est autorisé à utiliser des Actifs de Substance 3D en Chine. **Adobe décline toute déclaration et garantie concernant : la capacité du client à accéder aux Actifs de Substance 3D ou à les utiliser à partir d'ordinateurs situés en Chine ; le Client ne peut pas formuler de réclamation pour violation de la garantie d'exécution ou pour manquement contractuel en raison de l'incapacité du Client à accéder aux Actifs de Substance 3D ou à l'utiliser à partir d'ordinateurs situés en Chine, ou pour des problèmes de performance causés par les restrictions sur les Actifs de Substance 3D en Chine.**

42. Restrictions. Les restrictions de licence suivantes s'appliquent aux Actifs de Substance 3D :

- 42.1 Il est interdit au Client :
 - (A) d'afficher publiquement, d'exécuter publiquement, ou de distribuer ou de concéder en sous-licence un Actif de Substance 3D s'il n'a pas été (1) modifié en une Œuvre modifiée ; ou (2) intégré dans une Œuvre de grande envergure ;
 - (B) d'utiliser les Actifs de Substance 3D de quelque manière que ce soit permettant à un tiers (autre qu'un prestataire tiers comme le permet le Contrat) d'utiliser, de télécharger, d'extraire ou d'accéder aux Actifs de Substance 3D de manière autonome ;

- (C) de prendre toute mesure en rapport avec les Actifs de Substance 3D qui violent la propriété intellectuelle ou d'autres droits de toute personne physique ou morale, comme les droits moraux de l'auteur des Actifs de Substance 3D et les droits de toute personne apparaissant dans les Actifs de Substance 3D, ou de toute personne dont la propriété apparaît dans les Actifs de Substance 3D ;
 - (D) d'intégrer les Actifs de Substance 3D à une marque de commerce, un logo ou une marque de service ;
 - (E) d'intégrer les Actifs de Substance 3D à du contenu pornographique, diffamatoire ou autrement illicite ; ou
 - (F) de se livrer à toute activité qui interfère avec ou perturbe les Actifs de Substance 3D, y compris ses serveurs et réseaux connectés ;
- 42.2 le Client peut uniquement distribuer les Actifs de Substance 3D intégrés au Contenu du Client si (A) le Contenu du Client, sans l'inclusion d'Actifs de Substance 3D, est considéré comme une œuvre de l'esprit originale ; et (B) la valeur principale du Contenu du Client ne réside pas dans les Actifs de Substance 3D eux-mêmes.

43. Effet de la résiliation. À compter de l'expiration du Contrat, le Client peut continuer à utiliser les Actifs de Substance 3D qu'il a téléchargés et payés avant la date d'expiration, à condition toutefois de respecter le Contrat. Si Adobe résilie (i) le Contrat ou (ii) la licence visée à la section 40 (Licence pour le ou les Actifs de Substance 3D) en raison d'une violation de la section 42 (Restrictions) par le Client ou ses représentants, le Client doit : (A) cesser d'utiliser les Actifs 3D de Substance pour créer de nouvelles Œuvres modifiées ou des Œuvres de grande envergure, et (B) supprimer tous les Actifs de Substance 3D en sa possession ou sous son contrôle. Toutefois, la licence visée à la section 40 survivra à la résiliation uniquement en ce qui concerne l'utilisation par le Client des Œuvres modifiées ou des Œuvres de grande envergure qui ont été créées avant la résiliation et utilisées conformément au Contrat. Adobe n'est pas responsable de maintenir les Actifs de Substance 3D à la disposition du Client après la date d'expiration ou de résiliation du Contrat. Le Client ne doit pas concéder de sous-licence ni distribuer d'Œuvres modifiées ou d'Œuvres de grande envergure qui ont été créées ou utilisées en violation de la section 42 (Restrictions).